

Ordre du jour

I. ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

- Rapport moral
- Rapport d'activité
- Rapport financier
- Renouvellement du Conseil d'Administration : candidatures
- Questions diverses
- Votes de l'Assemblée (2 bulletins de vote)

1. Rapport moral – Quitus à la trésorière – Budget prévisionnel – Obligation d'application de la tarification solidaire - Validation des contrôleurs aux comptes – Validation des tarifs subventions voyages scolaires – Validation des tarifs adhésion à la Ligue FAL44.

2. Elections du Conseil d'Administration

II. RAPPORT DES SECTIONS

III. RESULTATS DES VOTES

Ceux qui n'ont pas encore leur carte pourront l'acquérir le soir de l'AG : elle est indispensable pour participer aux votes.

Merci aux personnes qui ne peuvent être présentes de remettre un pouvoir à l'adhérent de leur choix, en utilisant le talon détachable ci-dessous.

RAPPEL : LA PRESENCE DE TOUS LES ADHERENTS EST STATUTAIREMENT OBLIGATOIRE ET INDISPENSABLE AU FONCTIONNEMENT DEMOCRATIQUE DE NOTRE ASSOCIATION.

Nous comptons sur votre présence.

Cordialement,

Annie-Claude RENAUDIN, présidente.

POUVOIR A remettre à l'adhérent 2018-2019 de votre choix qui nous le remettra au début de l'AG.

Je soussigné(e) (NOM et Prénom)

N° d'adhérent :

donne pouvoir à (NOM et Prénom)

N° d'adhérent

pour me représenter et voter en mon nom lors de L'ASSEMBLEE GENERALE de l'Amicale Laïque de Château-Thébaud, le 8 mars 2019.

Fait à Signature :

le



CANDIDATURE

au CONSEIL D'ADMINISTRATION 2019

Les 21 membres du Conseil d'Administration sont élus pour 3 ans et renouvelables par tiers.

Pour continuer à assurer sa mission avec énergie et actualité, il est indispensable que le Conseil d'Administration évolue et, pour cela, l'entrée de quelques nouveaux membres chaque année est indispensable.

Nous vous invitons donc à rejoindre notre équipe de bénévoles et amis.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter Annie-Claude au 06 95 97 29 00.

Amicalement, *Annie-Claude RENAUDIN, présidente*

Fiche de candidature (à remettre à A-C RENAUDIN avant le 4 mars 2019)

Rappel des statuts :

Est éligible au conseil d'administration toute personne ayant au moins 16 ans le jour de l'élection, membre de la Ligue de l'enseignement et de l'association depuis plus d'un an et à jour de ses cotisations. Ceci est également valable pour les adultes représentant des adhérents mineurs.

Les candidats n'ayant pas atteint la majorité légale, devront pour faire acte de candidature, produire une autorisation parentale ou de leur tuteur.

Je soussigné(e) NOM et prénom

Date de naissance

Coordonnées postales et téléphoniques

souhaite rejoindre l'équipe des administrateurs de l'Amicale Laïque de Château-Thébaud. Fait à

le Signature :

